

ALTERATIONS MORPHOLOGIQUES DES COURS D'EAU

Fiche n° 15

Enjeux :

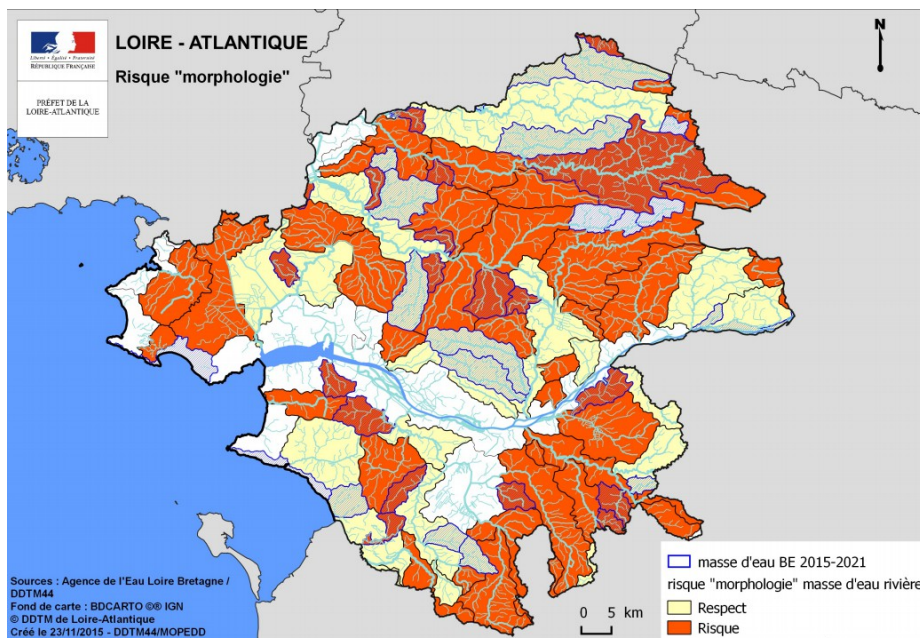
Les altérations de l'hydromorphologie des cours d'eau c'est-à-dire les altérations qui affectent le lit, des cours d'eau, leur pente, leurs sédiments, la forme des berges, la végétation rivulaire et le régime hydraulique altèrent les fonctions épuratives des cours d'eau mais également leur fonctionnement avec les milieux latéraux. En Loire-Atlantique ce sont 80% des masses d'eau qui sont dégradées par le paramètre hydromorphologie.

L'augmentation des nutriments dans les cours d'eau conduit dans de nombreux cas à une eutrophisation des milieux aquatiques. Si les apports trop importants d'éléments azotés

et phosphorés ont leur responsabilité, d'autres facteurs entrent aussi en ligne de compte comme l'ensoleillement de la lame d'eau, la faiblesse des courants ou la température.

Tous ces facteurs dépendent du bon état de l'hydromorphologie des cours d'eau. Les altérations de la morphologie et de l'hydrologie des cours d'eau affectent tous les compartiments des écosystèmes et entraînent des perturbations physiques, chimiques, et biologiques.

En diminuant les échanges latéraux, les altérations morphologiques impactent les fonctionnalités des zones humides et des nappes (régulation des débits, biodiversité,...).



Quelles altérations pour quels effets ?

L'absence d'une ripisylve équilibrée : induit un ensoleillement excessif et un réchauffement de l'eau. L'homogénéisation des berges et de la végétation rivulaire réduit les mosaïques d'habitat et altère la richesse en espèces aquatiques.

L'élargissement du lit : il réduit la lame d'eau et favorise l'évaporation. La réduction de la diversité des écoulements entraîne une simplification des peuplements.

Le surcreusement du lit : l'extraction de matériaux du lit entraîne une érosion régressive qui entretient l'incision du lit. Cela réduit les habitats mais cela affecte aussi la connectivité des milieux latéraux, les capacités de stockage en eau et diminue la recharge des nappes souterraines. Les nappes d'accompagnements sont moins en mesure de contribuer au soutien d'étiage.

L'augmentation du calibre des cours d'eau : associé à la rectification de leur tracé accentue la pente du cours d'eau accélère le transit de l'eau. Le régime hydraulique perturbé qui en résulte amplifie les phénomènes de crue et d'érosion en aval et

accentue l'importance et la durée des étiages.

L'existence de plans d'eau sur cours d'eau : perturbe le régime thermique, augmente l'évaporation et ainsi réduit la ressource. Leur existence empêche la circulation des espèces aquatiques et du transit sédimentaire. La présence de plans d'eau maximise le développement d'espèces envahissantes.

L'ensemble des compartiments **chimique, hydraulique et biologique** se trouvent ainsi affectés par les altérations hydromorphologiques des cours d'eau. Il en résulte une perte irréversible de la capacité d'autoépuration des cours d'eau.

Leviers et pilotage :

Leviers réglementaires :

- SDAGE 2016-2021 :

disposition 1A : prévenir de toute nouvelle dégradation des milieux,

disposition 1C : restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau, des zones estuariennes et des annexes hydrauliques,

disposition 1E : limiter et encadrer la création de plans d'eau,

disposition 1H : Améliorer la connaissance

- SAGE Estuaire de la Loire :

- SAGE Vilaine :

- SAGE Sèvre Nantaise :

- SAGE Grand Lieu, Baie de Bourgneuf :

Leviers financiers : subventions de l'agence de l'eau via les contrats territoriaux

Stratégie et actions à mener :

Des mesures de préservations des caractéristiques morphologiques des cours d'eau et des zones humides doivent être mises en œuvre sur les zones encore naturelles ou faiblement dégradées. L'enjeu réside dans la conservation de leur équilibre et du respect du principe de non-dégradation des masses d'eau en bon état.

Cet objectif sera systématiquement recherché par la mise en œuvre, dans le cadre des procédures administratives, de prescriptions contraignantes les plus strictes visant la préservation des caractéristiques hydromorphologiques.

Les actions de restauration et de renaturation portées dans les CTMA par les maîtres d'ouvrage déjà identifiés feront l'objet d'une attention et d'un soutien particuliers.

L'émergence et le renforcement d'une maîtrise d'ouvrage adéquate, en lien avec

la mise en place de GEMAPI sont des priorités.

La recherche de nouveaux porteurs de projet sur les territoires orphelins : dans le cadre des CTMA on s'attachera à promouvoir une meilleure et plus ambitieuse prise en compte des besoins de restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau sur les masses d'eau dégradées par ce paramètre et en objectif de bon état 2021. Il conviendra de veiller à la pertinence des actions de restaurations projetées.

En mesure d'accompagnement, et afin de rechercher une plus grande cohérence de l'action publique, il devra être envisagé sur les secteurs à enjeux forts, de revenir sur des autorisations administratives anciennes ou de les compléter par des prescriptions prenant en compte les enjeux actuels.

